

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
16 MARS 2022**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 15
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés	: 15
Date de convocation	: 8 mars 2022
Date d'affichage de la convocation	: 10 mars 2022
Date de publication	: 23 mars 2022
Date de transmission	: 23 mars 2022

L'an 2022 et le 16 mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Théophile Rigail, sous la présidence de Monsieur Stéphane BOURGEOIS, Maire.

**Présents :** M. BOURGEOIS Stéphane, M. HENON Hervé, Mme DUPONT Sabine, M. NORMANT Alain, Mme ASSET Alisson, M. KLEIN Gérard, Mme CREPIN Armelle, M. LOUASSE Bernard, M. DUBOIS Mathieu, Mme FLAHAUT Valérie, M. FOURCROY Freddy et Mme MILLAMON Catherine.

**Excusés ayant donné procuration :** M. LOISEL Vincent à Mme CREPIN Armelle, M. FROISSART Mickaël à M. NORMANT Alain et M. HOCQ Thierry à M. FOURCROY Freddy.

**A été nommée secrétaire :** Mme DUPONT Sabine.

Mes chers collègues,

Je suis heureux de vous retrouver ce soir même si sans doute, j'aurais aimé que ce soit dans un contexte moins lourd.

En ces heures sombres, nos pensées vont à l'Ukraine et à ses femmes, hommes et enfants qui font face à l'agression impérialiste de la Russie de Poutine.

L'invasion russe de l'Ukraine a provoqué à travers la planète une immense vague d'émotion et chaque jour, les citoyens du monde se mobilisent pour manifester leur rejet de la guerre et le soutien aux ukrainiens.

A l'échelle de la commune, vous avons répondu à cet appel à la mobilisation et à la solidarité du Président Volodymyr Zelenski. Près de 400 kilos d'articles et produits de première nécessité ont été collectés en mairie ces derniers jours et ont été acheminés en début de semaine avec le concours de la Protection Civile.

La Municipalité a également souhaité s'associer aux nombreuses expressions de cette solidarité par le biais d'une motion de soutien et d'une aide financière à travers deux délibérations qui vont être soumises à votre approbation au cours de cette séance du Conseil.

En attendant, permettez-moi de débiter cette séance en accueillant Sébastien CHOCHOIS, 1<sup>er</sup> Vice-président en charge de l'Attractivité du Territoire et de l'Aménagement intégré de l'Espace et Grégory DALI, Chef du Service Urbanisme de la CAB que je remercie pour

leur présence et qui vont vous présenter le programme d'aménagement durable et d'habitat résidentiel des Pâturelles.

## 1. Points d'information

Sur invitation du conseil municipal, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais représentée par Monsieur Sébastien CHOCHOIS, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, est venu présenter le projet d'habitat des Pâturelles.

Monsieur Le Vice-Président expose les objectifs et enjeux pour la C.A.B. de ce projet :

La Communauté d'agglomération s'est engagée en 2011 dans le portage et la création de nouveaux quartiers d'habitats. Cette volonté d'intervention directe de l'agglomération répond à plusieurs enjeux :

- **La lutte contre la perte de population de l'agglomération** : globalement le territoire de la CAB perd des habitants, cette baisse a plusieurs causes et reste très complexe à analyser, mais nous savons que de moins en moins de personnes vivent dans un logement. Il est donc indispensable de produire des logements si l'on veut lutter contre cette perte de population.

- **La réduction des trajets domicile travail** : on constate que face à la rareté de logements dans l'agglomération, la population a tendance à s'éloigner de cette dernière et notamment de s'exiler vers les territoires voisins (Desvres, Samer). Avec toutes les contraintes que cela pose, utilisation de la voiture personnelle, frais de carburant, pollution atmosphérique, ... La volonté de la CAB est donc de rapprocher les habitants de leur lieu de travail. Dans ce cadre, le projet baincthunois situé à proximité de pôles majeurs d'emploi (notamment Landacres) et à proximité immédiate du cœur d'agglomération, répond à cet enjeu. De plus, la CAB s'engage à terme, à renforcer la ligne de transport en commun, permettant de relier le futur quartier aux pôles d'emploi.

- **Répondre aux besoins des habitants de l'agglomération dans l'agglomération** : force est de constater que les logements produits dans l'agglomération répondent difficilement ou peu aux besoins de ses habitants. Les logements sont souvent chers, peu adaptés, ne permettant plus aux habitants ou aux enfants des habitants des communes d'y rester. Le projet de Baincthun permettra à des familles Baincthunoises d'y rester ou d'y revenir. De même, l'offre de terrain libre de construction est de plus en plus faible, le projet permettra d'en créer.

- **Produire une offre de logement de qualité et diversifiée** : La CAB s'engage fortement dans ces projets et notamment financièrement. Ainsi, une participation de cette dernière de 2,5 millions d'euros est prévue, afin que les logements qui seront créés restent accessibles au plus grand nombre et notamment aux jeunes, à des prix raisonnables permettant à une population qui n'a plus les moyens financiers de se loger dans la commune, d'y rester ou d'y revenir. De même, une part de logements aidés sera prévue en accession à la propriété, locatif ou encore via la création de logements réservés aux personnes âgées.

- **La lutte contre l'artificialisation des sols et la consommation de terres agricoles** : Créer un quartier de 95 logements dans le cadre d'un projet d'aménagement global permet de faire plus de logements en consommant moins de foncier. En effet, la mutualisation des équipements (route et stationnement), une densité de logement plus élevée que le pavillon individuel classique en prévoyant de plus petites parcelles permet de faire un nombre important de logements sur une surface plus petite. Pour exemple, la commune de Baincthun a vu la construction de 70 logements ces sept dernières années représentant une consommation d'environ 10 000 m<sup>2</sup>. Le

projet de nouveau quartier permet d'en réaliser 95 sur une surface de de 70000 m<sup>2</sup>. Bien entendu, le fait que le projet soit présenté d'un bloc et qu'il concentre la consommation foncière sur quelques parcelles, donne l'impression d'une consommation plus importante que celle « au fil de l'eau » mais au global et finalement, le projet sera très économe en foncier. De plus, la création du quartier sera lissée sur une dizaine d'années.

Pour atteindre ces objectifs, la CAB a fixé des impératifs :

- Ces quartiers seront nouvellement créés,
- Ils répondront aux besoins de la population avec notamment la création d'un tiers de logements aidés (accession ou locatif)
- Ils seront réalisés dans le cadre d'une démarche de quartier durable.

Ainsi c'est une longue démarche d'études et de concertation qui est menée par la CAB et la commune depuis plus de dix ans, afin d'aboutir à un projet partagé et le plus durable possible. Pour quelques exemples : le quartier prévoit une gestion hydraulique très stricte en prévoyant des noues qui serviront également de zones de compensation et de développement pour la faune et la flore. Des prescriptions architecturales ou constructives seront imposées, afin que les logements soient le plus économes en énergie que possible. Une attention particulière a été mise sur les aspects paysagers, afin de limiter les impacts. Au niveau communal, le quartier permettra de renforcer le centre village, de recréer un lieu de vie central en parfaite adéquation avec le travail de la commune de ces dernières années (nouveau centre de service, proximité des écoles etc. ...)

C'est donc un travail de longue haleine qui a été mené par la CAB en parfaite entente avec la commune et son maire, en y associant la population et les élus municipaux. A ce jour, ce travail préalable prend fin avec notamment la finalisation des études et les acquisitions amiables des terrains en cours. Nous espérons que d'ici quelques mois les premiers travaux puissent démarrer et que le projet puisse répondre à terme aux besoins tant de la population de la CAB que de celle de Baincthun.

Grégory DALI, responsable du service urbanisme de la CaB présente ensuite le projet.

### **Délibération N° 1 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT : POUR L'ANNEE 2021**

Chers collègues,

Vous savez l'importance du compte administratif, reflet réel des moyens et des actions d'une collectivité territoriale. Celui qui va vous être présenté dans un instant par notre collègue Hervé Hénon et par Madame Lemaître, responsable des services financiers, rend compte de la performance de gestion dont est capable notre assemblée autant que de la réalisation concrète des projets politiques que nous avons défini dans le programme municipal lié à cette mandature.

Au niveau financier, on peut dire que notre compte administratif 2021 est le point d'orgue d'une stratégie de gestion saine et rigoureuse.

Cette stratégie, nous l'avons construite activement et patiemment, pour la transmettre en bien commun à tous les baincthunois. Elle est le fruit de nos efforts engagés depuis 2015.

Au cours de ces 6 dernières années, nous avons su restaurer les marges de manœuvre de la commune, ne jamais augmenter les impôts malgré les investissements conséquents marqués par le mandat précédent, maîtriser les dépenses de fonctionnement internes pour mieux améliorer l'investissement, qui connaîtra dans notre budget primitif 2022 une nouvelle traduction à travers le projet de requalification du centre bourg.

Bien entendu, les résultats qui vont vous être présentés ne sont pas une fin en soi. Ils doivent nous permettre de mener des politiques publiques qui profitent à tous les baincthunois et qui permettent le développement harmonieux de notre village.

Malgré les préoccupations croissantes pour le sort de la planète, où à la crise climatique et sanitaire s'ajoute désormais la crise de la guerre et peut-être demain une crise économique et sociale qui se profile, retenons de notre compte administratif 2021 que nous partons le mieux armé possible pour affronter les mois et les années qui viennent.

Le cap que nous donnons à la gestion budgétaire, vous l'avez bien compris, est

- De conserver les acquis de la gestion antérieure,
- De maintenir les capacités positives enregistrées aujourd'hui
- De se mettre en situation de faire face aux besoins de financement liés notamment à la mise en œuvre de notre programme d'aménagement urbain et commercial
- Et enfin, de mener des politiques publiques en termes d'animation locale, de vie sociale et de préservation de notre environnement.

Voilà les quelques propos introductifs que je souhaitais partager avec vous.

## DELIBERATION / BUDGET COMMUNE

### SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

### SUR LE COMPTE DE GESTION

### SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

<i>Lors du vote du compte administratif</i>			
Nombre de membres en exercice	15		
Nombre de membres présents			
Nombre de suffrages exprimés			
Votes	Contre	0	Pour

<i>Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats</i>			
Nombre de membres en exercice	15		
Nombre de membres présents			
Nombre de suffrages exprimés			
Votes	Contre	0	Pour

Date de la convocation : 08/03/2022

Séance du 16/03/2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Hervé HENON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. BOURGEOIS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		871 534,40 €				871 534,40 €
Part affectée à investiss		112 433,96 €	112 433,96 €		0,00 €	112 433,96 €
Opérations de l'exercice	772 174,02 €	1 022 261,50 €	1 014 399,66 €	660 326,54 €	1 786 573,68 €	1 682 588,04 €
Totaux	772 174,02 €	1 781 361,94 €	1 126 833,62 €	660 326,54 €	1 899 007,64 €	2 441 688,48 €
Résultat de clôture		1 009 187,92 €	466 507,08 €			542 680,84 €
	Besoin de financement		466 507,08 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES					
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement		466 507,08 €			
	Excédent total de financement					

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

466 507,08 € au compte 1068 (recette d'investissement)  
542 680,84 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Cette affectation du résultat sera reprise au budget primitif 2022,

*Delibération rendue exécutoire par publication et transmission au contrôle de légalité le 22/03/2022.*

## Délibération N° 2 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FARDA

### - REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG/ESPACE PUBLIC LES CARRIERES : phase 1

Monsieur le Maire expose que la commune met en œuvre un projet global de requalification du centre bourg, dont certains éléments ont déjà fait l'objet de délibérations précédentes visant à demander l'accompagnement financier de l'Etat, de la Région et du Département.

Il rappelle que ce projet a pour objet essentiel la consolidation et la poursuite de l'offre commerciale et de services, à la fois par la requalification des locaux de l'ancienne mairie, afin d'y accueillir des cellules commerciales, par l'aménagement de l'espace dit de la Roseraie et de l'Espace Public « Les Carrières » situé à proximité de l'école et des salles polyvalentes d'activités, et par la requalification des liaisons entre ces différents espaces et la place de l'Eglise.

Il précise :

- que l'aménagement de l'Espace Public « Les Carrières », dont le montant global est estimé à 700 000 euros, a pour finalité de mieux rattacher cet espace aux lieux de vie que sont l'école et les salles d'activités mises à disposition de la population baincthunoise,
- qu'il consiste pour l'essentiel dans une reprise et une sécurisation du site et dans l'aménagement d'une aire multifonctionnelle avec mise en œuvre de matériaux éco-compatibles,
- qu'il s'accompagne d'une redéfinition en profondeur de l'éclairage par la mise en place d'équipements de haute qualité environnementale,
- qu'il comprend également un aménagement paysager adapté grâce à l'implantation d'arbustes et de plantes vivaces d'essences locales, permettant de valoriser le patrimoine naturel de la commune,
- que la première phase de cet aménagement est prévue pour être réalisée en 2022.

Il indique que les travaux de cette première phase, dont le montant est estimé à 300 000 euros, peuvent faire l'objet d'un accompagnement du Département du Pas-de-Calais dans le cadre du programme FARDA (Fonds d'Aménagement Rural et de Développement Agricole) - Appel à projets 2022, au titre du programme Equipement et Aménagement, pour un montant maximum de 30 % de la dépense éligible.

Il propose au Conseil Municipal de confirmer l'approbation de cette première phase de travaux et la demande de soutien financier auprès du Département, dans le cadre du FARDA au taux maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONFIRME** l'approbation du projet de requalification du centre bourg et de ses aménagements dédiés,
- **APPROUVE** les travaux de la première phase d'aménagement de l'Espace Public « Les Carrières »,
- **SOLLICITE** pour cette phase le concours du Département du Pas-de-Calais, dans le cadre du FARDA, au taux maximum,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les actions et procédures correspondantes.

*Délibération rendue exécutoire par publication et transmission au contrôle de légalité le 22/03/2022.*

**Délibération N° 3 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DSCE : REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG DE L'ESPACE PUBLIC «LA ROSERAIE »**

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la poursuite du projet global de requalification du centre bourg, il est envisagé d'aménager à court terme au lieu-dit « La Roseraie », sis en centre bourg et en bordure de la RD 341, un important espace de parking destiné à améliorer l'offre de stationnement tant pour les riverains que pour les clients des commerces de proximité.

Il précise que les travaux sur cette infrastructure à usage public portent à la fois sur l'aménagement des chaussées et espaces de stationnement, la création d'espaces piétonniers, la rénovation de l'éclairage, l'installation de mobilier urbain, le tout dans un environnement paysager remodelé, avec respect des critères de protection environnementale.

Il indique que ces différents travaux prévus en 2022, d'un montant prévisionnel de 315 000 euros, peuvent faire l'objet d'un accompagnement par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais dans le cadre du fonds de concours DSCE (Dotation de Solidarité Communautaire Equipement) à hauteur d'un montant maximum bonifié de 67 169,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **CONFIRME et APPROUVE** le projet d'aménagement qualitatif de l'espace de La Roseraie,
- **SOLLICITE** le concours de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais dans le cadre de la DSCE au taux maximum,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

*Délibération rendue exécutoire par publication et transmission au contrôle de légalité le 22/03/2022.*

**Délibération N° 4 : ADOPTION D'UNE MOTION DE SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN**

Monsieur le Maire expose que du fait de la guerre qui frappe aujourd'hui son territoire, le peuple ukrainien connaît une situation humanitaire dramatique.

Il précise que dans le cadre du vaste mouvement de solidarité mis en place au plan national, la commune a immédiatement ouvert un point de collecte de dons en lien direct avec l'Association des Maires de France et la Protection Civile, cette initiative ayant déjà permis de recueillir une quantité conséquente de produits de première nécessité.

Il indique que par ailleurs la municipalité souhaite s'associer aux nombreuses expressions de solidarité par le biais d'une motion de soutien qui sera envoyée aux représentants de l'Ukraine en France.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'une motion de solidarité en direction du peuple ukrainien,
- **VALIDE** le texte de la motion qui lui est soumis,
- **DECIDE** qu'il sera affiché en Mairie et adressé à Monsieur l'Ambassadeur d'UKRAINE en France.

*Délibération rendue exécutoire par publication et transmission au contrôle de légalité le 22/03/2022.*

**Délibération N° 5 : ATTRIBUTION D'UN SECOURS EXCEPTIONNEL DANS LE CADRE DE LA MOBILISATION NATIONALE EN FAVEUR DU PEUPLE UKRAINIEN**

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de l'élan national de solidarité en direction du peuple ukrainien frappé par la guerre, et en dehors de la collecte de produits de première nécessité, une possibilité d'aide financière est ouverte via des créneaux officiels dédiés.

Il indique que la municipalité souhaite participer à cette autre forme de solidarité en adressant un secours exceptionnel de 2 000 euros, qui sera versé selon les modalités officielles retenues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'un secours exceptionnel de 2 000 euros dans le cadre de l'opération nationale de solidarité en direction du peuple ukrainien,
- **DECIDE** l'inscription au budget des crédits correspondants,
- **AUTORISE** le Maire à engager toutes les démarches utiles.

*Délibération rendue exécutoire par publication et transmission au contrôle de légalité le 22/03/2022.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

Le Maire,  
Stéphane BOURGEOIS

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE de BAINVILLE SUR MEURTHE' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a large, stylized blue ink signature that reads 'Stéphane BOURGEOIS'.